

VOS DROITS

Face au réseau de la santé et des services sociaux

En tant qu'usagers du réseau de la santé et des services sociaux, nous avons des droits reconnus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS).

Pour définir ces droits, la LSSS s'appuie sur les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, notamment :

- le droit à la vie, à l'intégrité;
- le droit à la sauvegarde de sa dignité;
- le droit au respect de sa vie privée;
- le droit au respect du secret professionnel;
- le droit à l'intégrité et à l'invulnérabilité;
- le droit à l'égalité.

Le Code civil prévoit aussi des droits, de même que la Loi concernant les soins de fin de vie qui prévoit l'accès aux soins palliatifs, le droit à l'aide médicale à mourir et la possibilité de rédiger des directives médicales anticipées.

Quels sont vos droits selon la loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec?

1. Droit à l'information
2. Droit aux services
3. Droit de choisir son professionnel ou l'établissement
4. Droit de recevoir les soins que requiert son état
5. Droit de consentir à des soins ou de les refuser
6. Droit de participer aux décisions
7. Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
8. Droit à l'hébergement
9. Droit de recevoir des services en anglais
10. Droit d'accès à son dossier d'utilisateur
11. Droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur
12. Droit de porter plainte



COMITÉ DES USAGERS
DU CENTRE DE SANTÉ ET
DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

800, boul. Chomedey Tour A, Bureau 232, Laval (QC) H7V 3Y4
Information : 450 978-8609
cucssslaval@outlook.com | www.cucssslaval.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec 